



ABWA
The Association of Accountancy
Bodies in West Africa

BULLETIN ELECTRONIQUE DE L'ABWA

Un Journal de la Fédération des Experts Comptables en Afrique de l'Ouest

Vol. 7 No. 1

ISSN 0794-4003

1er Trimestre 2025

Contenu

Investissement en Capital Privé Dans les Entreprises de Pratique	1
Assurance par une tierce partie	2
ABWA Organise un Webinaire Sur: ISSA 5000	3
ABWA signe un Protocole d' Accord avec PAFa	3
Reunion du Mosaic	4
105eme Réunion du Conseil de l'ABWA	4
Le Président de l'IFAC participe a la 104eme réunion du Conseil de l'ABWA	5
A propos de l'ABWA	14



International
Federation
of Accountants

INVESTISSEMENT EN CAPITAL PRIVÉ DANS LES ENTREPRISES DE PRATIQUE

pour l'indépendance du cabinet et entraîner des conflits d'intérêts.

Par conséquent, en Septembre 2024, le Conseil de l'information financière du Royaume-Uni a demandé à tous les cabinets d'audit désireux de rechercher des investissements en capital privé de prendre contact avec lui et avec l'organisme de surveillance reconnu du cabinet concerné.

Le FRC a confirmé qu'il sera interdit à un cabinet d'audit de fournir des services d'audit à un fonds de l'Investissement en Capital- (PE) et à ses sociétés du portefeuille, si le fonds PE acquiert le cabinet d'audit en question.

Si des services d'audit sont fournis, cela sera considéré comme une menace pour l'indépendance du cabinet. Les PAO sont encouragées à suivre cette évolution dans leur juridiction afin de fournir des orientations aux cabinets d'audit qu'ils ont autorisés à fournir des services d'assurance. Dans tous les cas, le respect des exigences éthiques doit primer sur les considérations financières.

Traditionnellement, les cabinets d'expertise sont des entités créées par des comptables professionnels pour fournir des services de comptabilité et d'assurance à leur clientèle variée. Au fur et à mesure de leur croissance et de leur expansion, ils ont besoin de capitaux pour acquérir une infrastructure informatique, développer des logiciels uniques, construire des bureaux et d'autres infrastructures opérationnelles.

Plutôt que d'obtenir un soutien financier de la part des banques, il a été proposé que les cabinets d'expertise comptable recherchent des investissements privés au sein de leurs entités. On pense que cela améliorera leur accès au capital, facilitera les investissements dans les infrastructures, l'innovation, le renforcement des capacités et la qualité de l'audit. Cependant, cela peut poser un problème

Conseil de l'ABWA

Mr. Mor Dieng (Président de l'ABWA)
Mr. Paul Gaye (Vice President, ABWA)
Hajia Zuwaira T. Kishimi (Trésorière)
Davidson C.S. Alaribe (Président de l'ICAN)
Mr Augustine Addo (ICAG)
Papin Daniels, Jr; (Pres. LICPA)
Yacouba Traore (Pres. ONNECA, BF)
Mrs. Blanche Gooding (ICASL)
Dr. James E. Neminebor (ANAN)
Mr. Williams Ngwua (Cameroon)
Mr Souleymane Almouner (Mali)
Mrs. Fafavi Nubukpo-Agodio (Togo)
Mrs. Pascale Guei-Ecare (OEC, CI)
Serge Armand Codo (Benin)
Mamadou Malam Gaidam (Niger)
M. Alassane Ouedrago
Miguel Mango (Guinea Bissau)
Abel Aig. Asein- Secrétaire

**Comité de Rédaction de E-Bulletin du
ABWA Mr. Mor Dieng, Mr. Paul
Gaye, Hajia Zuwaira T. Kishimi &
Augustine Addo**

Éditeur:: Abel Aig. Asein

ASSURANCE PAR UN TIERS

Suite à la croissance de l'externalisation en tant que stratégie commerciale, l'UE a récemment publié une directive sur l'assurance des tiers qui suscite de nombreuses discussions.

Il est de notoriété publique que la plupart des organisations ont abandonné les structures traditionnelles conçues pour tout faire en interne. Elles s'appuient désormais sur leurs compétences de base tout en s'associant à d'autres entités pour fournir des services tiers tels que l'infrastructure informatique, les plateformes de commerce électronique, la gestion immobilière, les centres d'appel, les ressources humaines, la paie, l'audit interne, etc.

Cette initiative axée sur l'efficacité commerciale requiert une connaissance approfondie des conditions contractuelles, des accords sur les niveaux de service, de la gestion des risques, d'une transparence et d'une divulgation claires, du suivi et de l'examen, ainsi que de la compétence, des valeurs et des objectifs partagés et de la confiance. Le défi consiste à garantir la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ce qui nécessite des garanties externes et, par conséquent, une dépendance potentielle à l'égard des tiers.

En termes simples, la politique de l'UE soulève des questions quant à la crédibilité et au niveau de confiance qui peuvent être attribués aux rapports d'entreprise des sociétés qui externalisent une partie de leur activité, mais qui continuent d'exécuter elles-mêmes une autre partie de leur travail. Quelles conditions devraient guider l'engagement des entités fournissant des services externalisés ? Ces conditions devraient-elles faire l'objet d'accords de niveau de service ? Faut-il définir des critères pour leur engagement ? Que signifie cette évolution pour la fonction d'attestation des auditeurs externes ? Quelle est l'implication stratégique de cette évolution pour l'IFAC ? Quelle est la pratique en dehors de l'UE ? Les PAO sont encouragées à discuter de ces questions et à élaborer des solutions qui garantiront que l'intégrité et la crédibilité des états financiers vérifiés ne sont pas compromises dans leurs juridictions respectives.

ABWA ORGANISE UN WEBINAIRE SUR L'ISSA 5000

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail, le Comité Technique de l'ABWA a organisé un Webinaire gratuit sur le thème « **Normes Internationales d'Assurance de la Durabilité (ISSA) 5000: Créer un écosystème crédible pour les Rapports de Durabilité** » le Mercredi 19 mars 2025.

Ouvert par le Président de l'ABWA, Monsieur Mor Dieng, il a rassemblé plus de 130 Professionnels Comptables issus des PAO d'Afrique de l'Ouest.

VOCI CE QU'IL FAUT RETENIR DU WEBINAIRE : L'ISSA 5000

- a été publié en Novembre 2024 et entrera en vigueur le 15 décembre 2026
- repose sur un cadre fondé sur des principes et s'appliquera aux informations sur le développement durable communiquées sur divers sujets liés au développement durable et préparées dans le plusieurs cadres;
- concerne les missions d'assurance sur les informations relatives au développement durable communiquées par des entités de toutes tailles et de toutes complexités ;
- améliorera la fiabilité et la transparence des informations vérifiées sur le développement durable souhaitées par les investisseurs et les régulateurs ;
- est évolutif et adaptable aux exigences réglementaires régionales et juridictionnelles
- est indépendant de la profession, ce qui signifie qu'il peut être utilisé à la fois par les professionnels de la comptabilité et par les

praticiens de l'assurance non comptables ;

- fournit une base pour l'acceptation d'une mission;
- précise comment répondre aux défis posés par la collecte d'éléments probants et propose une approche claire de la planification et de l'importance relative ;
- indique les exigences relatives aux questions propres au développement durable;
- différencie entre les missions d'assurance limitée et les missions d'assurance raisonnable ;
- souligne les liens avec l'auditeur des états financiers et le contenu du rapport d'assurance.
- Il peut être utilisé par tout praticien de l'assurance ayant les compétences et les capacités nécessaires, à condition qu'il/elle
 - se conformer au code de l'IESBA, qui prévoit des exigences éthiques pertinentes, y compris en matière d'indépendance ; et
 - être membre d'un cabinet qui applique la norme ISQM 1 pour la gestion de la qualité ou qui suit des règles d'éthique

et de gestion de la qualité au moins aussi exigeantes que le code de l'IESBA.

- La Personne Ressource a exhorté les participants à savoir que les professionnels du développement durable s'exposent à des sanctions lorsque les rapports de développement durable sur lesquels ils ont donné leur avis s'avèrent trompeurs.

APPEL À L'ACTION

- S'informer : se tenir au courant de l'ISSA 5000 et des autres normes de développement durable
- Développer l'expertise ESG : se perfectionner dans la gestion et l'assurance des données ESG
- Susciter un changement organisationnel : Plaider en faveur d'une gouvernance et d'une intégration plus fortes du développement durable

À la fin de la session, le Secrétaire Exécutif a prononcé un vote de remerciement. Le Comité félicite le Secrétariat pour le succès enregistré et les membres pour leur participation à la session très interactive animée par le Dr. Iheanyi Anyahara, FCA, FCNA, Directeur de coordination (Normes), Conseil d'Information Financière du Nigéria.

ABWA SIGNE UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC PAFA

La Fédération des Experts Comptables d'Afrique de l'Ouest (ABWA) a signé un Protocole d'Accord avec la Fédération Panafricaine des Comptables (PAFA) le 6 Janvier 2025.

Cette réalisation fait suite à une série d'échanges de correspondance entre l'ABWA et la PAFA, cette dernière ayant envoyé un projet de protocole d'accord qui s'est déroulé sur une période de deux ans.

Suite au **non-objection** de la plupart des membres du Conseil au projet de Protocole d'Accord reçu du PAFA en Décembre 2024, le document a été finalisé et signé le 6 Janvier 2025.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un document juridique contraignant, le Protocole d'Accord signé précise son objectif, les domaines de collaboration possibles et les responsabilités de chaque partie. Pour concrétiser le Protocole d'Accord, une réunion a été organisée entre les équipes du PAFA et de l'ABWA le 24 Mars 2025. Certains membres du Comité Technique de l'ABWA et le Secrétaire Exécutif ont représenté l'ABWA à cette réunion. Dans le cadre du Protocole d'Accord, le PAFA a nommé le Secrétaire Exécutif en tant qu'observateur dans certains de ses Groupes Consultatifs Techniques (TAG) et il a assisté à leurs réunions, en particulier sur les exposés-sondages

publiés par les Comités de Normalisation de l'IFAC.

RÉUNION DU COMITÉ MOSAÏQUE TENUE VIRTUELLEMENT LE 6 FÉVRIER 2025

Un Protocole d'Accord a été établi dans le but de renforcer la comptabilité et d'améliorer la collaboration.

Le Comité MOSAIC (Protocole d'Accord pour renforcer la comptabilité et améliorer la collaboration)) a tenu sa réunion du premier trimestre 2025, à laquelle le Secrétaire Exécutif a assisté en tant qu'observateur, le 6 Février 2025, de façon virtuelle.

Composé de l'IFAC et d'agences donatrices, le MOSAIC a pour objectif d'optimiser les efforts conjoints de ses signataires pour renforcer les capacités de la profession comptable dans les pays émergents et en développement, en tenant compte des niveaux différents de développement et des contextes uniques de chaque pays partenaire. Au cours de la réunion, les membres ont approuvé les termes de référence révisés.

L'IFAC a présenté ses activités planifiées autour de la proposition de valeur pour les membres et la collaboration qu'elle entretient avec le barreau de l'Association Internationale pour conduire des programmes de lutte contre le blanchiment d'argent. Diverses agences donatrices ont présenté les

rapports de leurs activités passées et les initiatives qu'elles ont également prévues pour l'année 2025.

L'une des informations instructives tirées de ces rapports est que la plupart des PAO membres de l'ABWA sont bénéficiaires des diverses subventions mises en œuvre en partenariat avec la PAO.

105ÈME RÉUNION DU CONSEIL DE L'ABWA

La réunion du Conseil a commencé par une session cérémoniale au cours de laquelle l'ABWA a accueilli le Ministre des Finances du Sénégal, représenté par le Directeur Général du Ministère, Jean Kone. Le Président de l'ABWA, Monsieur Mor Dieng, a accueilli l'invité d'honneur à la réunion du Conseil. Il a également remercié le ministre pour son soutien à la profession comptable.

Dans ses remarques, le représentant du ministre a souhaité la bienvenue à tous au nom du Gouvernement et du peuple sénégalais, et a remercié toutes les Organisations Professionnelles Comptables présentes, en particulier l'ONECCA du Sénégal, pour leurs contributions à l'économie du pays et de la sous-région.

Le Ministre a particulièrement félicité l'ABWA pour avoir choisi

de tenir sa réunion à Dakar, au Sénégal. Selon le représentant du Ministre, cela démontre la confiance que l'ABWA place dans le pays et son peuple.

Il a assuré la PAO locale du soutien du gouvernement à tout moment, alors qu'elle s'efforce d'apporter une valeur ajoutée à la gestion des ressources publiques et à leur gouvernance.



Le Dr Asein a accueilli Monsieur Jean Kone à la Réunion du Conseil de l'ABWA.

Tout en félicitant les PAO d'autres pays d'être venus à Dakar pour leur réunion, il a promis que le gouvernement continuerait à soutenir les PAO locales afin qu'elles remplissent leur mandat statutaire. Il a ensuite déclaré la réunion du conseil ouverte. Pour remercier l'invité d'honneur, le Président a invité le Secrétaire Exécutif à procéder à un vote de remerciement, ce qu'il a fait.

Dans ses commentaires, le Dr Asein a noté la présence de dix Présidents de PAO à la réunion, ce qui montre l'unité d'objectif dans le développement des Organismes Comptables en Afrique de l'Ouest. Le Secrétaire

Exécutif a également exprimé sa joie et sa reconnaissance au ministre pour avoir pris le temps d'honorer l'association en assistant à la réunion du conseil, ce qui, a-t-il rappelé, était la deuxième fois en l'espace de 24 mois. Selon le Dr Asein, cela démontre l'amour que le pays et le ministre portent à l'ONECCA Sénégal et à la profession comptable en général. Après le vote de remerciement, une conférence de presse a été organisée par le Président de l'ABWA et le représentant du Ministre des Finances. Au cours de cette conférence de presse, qui a attiré des journalistes des médias électroniques et de la presse écrite, le Ministre et le Président de l'ABWA ont parlé en termes élogieux de la profession comptable, des contributions des comptables professionnels à l'économie du Sénégal, des objectifs de l'ABWA et des résultats attendus de la 105^e réunion du conseil de l'ABWA.



Monsieur Mor Dieng, Président de l'ABWA, s'est adressé au Conseil.

Dans ses commentaires, le Président de l'ABWA a assuré le gouvernement de la disponibilité de l'ONECCA, Senegal à aider le gouvernement à résoudre le

problème comptable lié à l'élément de dette hors bilan découvert par le FMI dans les états financiers du pays. Le Ministre a été enthousiasmé par la promesse du Président de l'ONECCA Sénégal d'apporter son expertise professionnelle et technique pour résoudre la question de la dette du FMI. Pour finir, le Président hôte, M. Mor Dieng, a remercié le ministre d'avoir honoré son invitation et a déclaré la réunion ouverte. Ce segment a été suivi d'une séance photo, puis de la remise de cadeaux en l'honneur des femmes pour commémorer la Journée Internationale de la Femme, qui a eu lieu le 8 Mars 2025.

Le représentant de la Ministre a ensuite quitté les lieux.

PRÉSIDENT DE L'IFAC PARTICIPE A LA 104E UNION DU CONSEIL DE L' ABWA

Le 104^e Conseil de l'ABWA s'est tenu le 27 Novembre 2024 à l'hôtel Président, à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, en prélude au 3^e Congrès CEDEAO-ABWA prévu du 27 au 30 Novembre 2024.

L'histoire s'est écrite lorsque le Président de l'IFAC, M. Jean Bouquot, a assisté à la réunion du Conseil pour interagir avec les dirigeants de l'ABWA et des PAO dans la sous-région. C'était la première fois qu'un Président de l'IFAC assisterait à la réunion du Conseil de l'ABWA depuis sa création en 1982.

À son arrivée, le Président et le Secrétaire Exécutif de l'ABWA se sont rendus dans le hall de l'hôtel pour accueillir le Président de l'IFAC, M. Jean Bouquot, accompagné du Président de l'OEC CI, et le faire entrer dans la salle de réunion du Conseil.

Avant de prendre place, M. Bouquot fait le tour de la salle pour serrer la main des dirigeants de toutes les PAO présentes à la réunion, en compagnie du Président de l'ABWA.



ES, ABWA, Dr Abel Asein ont accueilli le Président de l'IFAC à la réunion du conseil.

M. Bouquot a ensuite été officiellement accueilli par M. Dieng, Président de l'ABWA, à la 104^e réunion du Conseil de l'ABWA. Il a apprécié le sacrifice énorme qu'il a consenti non seulement pour assister à la réunion du Conseil qui était un prélude au 3^e Congrès CEDEAO-ABWA, mais aussi pour parcourir plus de 3 heures de route entre Abidjan et

Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire.



M. Jean Bouquot, Président de l'IFAC, a délivré un message de bonne volonté lors du 3^e congrès de la CEDEAO-ABWA.

M. Mor Dieng a informé le Conseil qu'il se trouvait à Abidjan avec le Président de l'IFAC pour rencontrer le Ministre Ivoirien des Finances, mais qu'il avait dû partir pour Yamoussoukro lorsque le rendez-vous avait une seconde fois été reporté à une heure beaucoup plus tardive dans la journée. Il a exprimé sa gratitude à M. Bouquot pour avoir honoré physiquement l'invitation de l'ABWA au 3ème Congrès CEDEAO-ABWA.

Avant de répondre, le Secrétaire Exécutif a officiellement présenté le Président de l'IFAC aux Membres du Conseil de l'ABWA en lisant sa brève citation. Dans sa réponse, M. Bouquot a félicité l'ensemble des participants d'être venus à Yamoussoukro et a exprimé sa joie d'être dans cette ville historique et parmi des collègues professionnels.

Tout en se réjouissant d'avoir d'autres engagements avec les dirigeants des PAO, il a souligné le mandat d'intérêt public de la profession comptable.

Il a décrit la Profession Comptable comme une discipline spéciale et a exhorté tous les membres à continuer à faire de leur mieux pour mériter la confiance que leur accorde le public. Il a exhorté les Comptables Professionnels à continuer d'apporter des contributions inestimables à tous les secteurs de l'économie tout en servant de modèles aux jeunes.



M. Jean Bouquot, Président de l'IFAC, s'est adressé au Conseil de l'ABWA.

SCENCE DE LA 105EME REUNION DU CONSEIL D'ABWA TENUE A DAKAR, AU SENEGAL, LE 27 MARS 2025





L'ABWA CÉLÈBRE SES MEMBRES FÉMININS À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME











A PROPOS DE L'ABWA

La Fédération des Ordres des Experts Comptables d'Afrique de l'Ouest a été créée en 1982 par les PAO de la sous-région. **Au début, l'organisme ne comptait que 2 membres.** Aujourd'hui, elle compte 16 PAO:

1. **OECCA, Benin**
2. **ONECCA, Burkina Faso**
3. **ONECCA, Cameroon**
4. **OEC, Cote d'Ivoire**
5. **ICAG**
6. **ONECCA, Guinea**
7. **ORDEM, Guinea Bissau**
8. **LICPA**
9. **ONECCA, Mali**
10. **ONECCA, Niger**
11. **ANAN**
12. **ICAN**
13. **ONECCA, Senegal**
14. **ICASL**
15. **GICA**
16. **ONECCA, Togo**

ABWA est un partenaire de réseau reconnu par l'IFAC.

LA VISION DE L'ABWA

Diriger efficacement le développement de la profession comptable dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest dans l'intérêt du public.

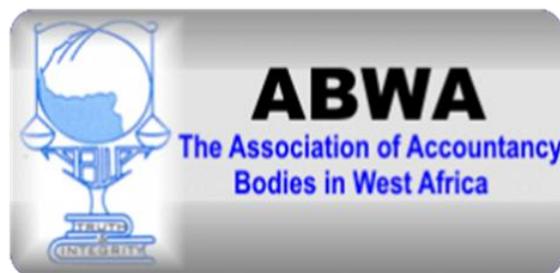
LA MISSION DE L'ABWA

- Promouvoir la croissance et renforcer la profession comptable en Afrique de l'Ouest afin qu'elle reste un partenaire précieux dans la formation d'organisations et de marchés financiers solides et durables pour le développement de l'économie de la région, tout en agissant dans l'intérêt public.

OBJECTIFS

- Veiller à ce que les normes et pratiques comptables soient comparées aux meilleures pratiques mondiales.

- Garantir que la profession comptable s'acquitte systématiquement de son mandat d'intérêt public avec une grande éthique.
- S'associer à l'IFAC et à la PAFA pour stimuler le développement de la profession comptable dans la sous-région.
- Donner le bon ton aux pratiques de gestion financière du secteur public
- Fournir des informations professionnelles qui amélioreront l'efficacité et la compétence technique des membres.
- Surveiller la conformité afin d'établir des normes professionnelles pour les affaires et un code d'éthique.
- Créer un forum interactif pour les pairs professionnels en entreprise
- Former continuellement les membres à leurs devoirs et responsabilités statutaires en tant qu'administrateurs, administrateurs non exécutifs, directeurs financiers, auditeurs internes, afin de promouvoir une bonne gouvernance d'entreprise.
- Aider les membres dans la pratique professionnelle à apprécier les besoins uniques des membres en affaires.
- Éliminer l'apathie et susciter l'intérêt des membres pour les activités de l'Association



•

Toute la Correspondance avec
Le bulletin électronique de l' ABWA doit être transmis
à
Éditeur,
Secrétariat de l'ABWA, parcelle 2048, rue Chief Michael
Okpara, zone 5, district de Wuse Abuja, Nigeria.
COURRIEL: abwa_secretariat@yahoo.com